



Laurent RICHARD
Maire
Président de la C.C. Gally Mauldre
Conseiller Général des Yvelines

PHASAGE

Dossier d'arrêt - Pièce 1.7





PHASE DE RÉALISATION ENVISAGÉE

Le SCoT n'impose pas de phase à la réalisation de son projet de développement.

Rappelons cependant que l'évaluation environnementale doit être révisée tous les 6 ans.